

Pierre COLMAN

LA MADONE D'ARGENT  
DES JÉSUITES WALLONS

---

Extrait du *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, t. CXIII (2003-2004), p. 125-132

---

LIÈGE  
MAISON CURTIUS  
— 2007 —



## LA MADONE D'ARGENT DES JÉSUITES WALLONS

par

Pierre COLMAN

Parmi les irréparables pertes infligées aux Liégeois par la France conquérante à la suite de la saisie des caisses d'objets précieux cachées à Hambourg par le chapitre de la cathédrale Saint-Lambert<sup>1</sup>, la moindre n'est pas celle de deux statues en argent de grandeur naturelle<sup>2</sup>. La « Cité ardente » conserve encore quelques pièces de ce genre, de taille moindre ou beaucoup moindre<sup>3</sup>. C'est la plus grande et assurément la plus belle de toutes (fig. 1) qui fait l'objet du présent article.

Elle a rejoint dans le Trésor de la nouvelle cathédrale deux prestigieux rescapés de celui de l'ancienne : le reliquaire de Charles le Téméraire et le buste-reliquaire de saint Lambert. Au dire de l'historien de Saint-Paul, qui s'abstient de fournir la preuve de ce qu'il avance, elle provient de la « sodalité » (confrérie) instituée par les jésuites wallons de Liège<sup>4</sup>. J'ai cédé en 1966 à la tentation de la mettre en relation avec un captivant document d'archives : un contrat passé le 26 mars 1664 entre l'une des sections de la confrérie, celle de la jeunesse liégeoise, placée « soubz le tître de la Purification delle Vierge Marie » et l'orfèvre liégeois Gérard de Bèche. Celui-ci a reçu un modèle de bois dont ni l'auteur ni la hauteur ne sont précisés ; il « ne pourra faire laditte statue d'argent plus pesante que de cent et quarantes onces, veoir que sil le peut travailler de moins quil le

---

<sup>1</sup> P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, Liège, 1966, t. 1, p. 89-90.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 66 et 67.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 153-155.

<sup>4</sup> O.-J. THIMISTER, *Description de l'église cathédrale St-Paul et de ses annexes*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 7, 1865, p. 242-243.- ID., *Essai historique sur l'église Saint-Paul*, Liège, 1867, p. 236-237.- ID., *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul*, Liège, 1890, p. 557-558. L'Université a pris la place du collège, dont il subsiste d'intéressants vestiges architecturaux ; voir à leur sujet R. FORGEUR, *Un maître-maçon liégeois peu connu, Paquay Barbière*, dans *Bulletin de la Société royale Le Vieux-Liège*, t. 10, n° 193-194, 1976, p. 60-62.



Fig. 1 : *Madone d'argent des jésuites wallons*, ici attribuée à un orfèvre anversoïis, 1666 au plus tard, argent coulé, repoussé et ciselé, h. 142. Liège, Trésor de la cathédrale. Copyright KIKIRPA Bruxelles.



Fig. 2 : *Le Couronnement de la Vierge*, face antérieure du socle de la statue.  
Copyright KIKIRPA Bruxelles.

debverat faire à la bonne foi, sans toutefois rendre icelle trop foible »<sup>5</sup>. Travaillé par le doute, j'écrivais cependant « il faudrait en déterminer le poids sans le socle, ni l'armature, ni les accessoires »<sup>6</sup>. Ce n'était pas montrer assez d'esprit critique. J'aurais dû m'avouer ma propre incompétence technique et m'en ouvrir à un homme de métier. J'aurais dû par ailleurs souligner qu'aucun des quatre bas-reliefs du socle ne montre la Purification de la Vierge ; celui du devant fait voir le Couronnement de la Vierge (fig. 2), celui de l'arrière la Dormition, et ceux des faces latérales l'Annonciation et la Visitation. La thèse allait séduire et les doutes allaient passer largement inaperçus.

En 1993, le R. P. Pierre Guérin s.j. publie dans une modeste feuille poly-copiée éditée par le Cercle historique de Fléron un article intitulé *Datation d'un chef-d'œuvre de l'orfèvrerie liégeoise*. Il a découvert que le contrat

<sup>5</sup> J. HELBIG, *La sculpture et les arts plastiques...*, 2<sup>e</sup> éd., Bruges, 1890, p. 205-206.

<sup>6</sup> COLMAN, *o. c.*, p. 153-154, n. 283 ; voir aussi p. 231, n° 443.

de 1664 a fait l'objet d'un avenant en date du 16 août 1666 et que le collègue a reçu très peu de temps après, le 8 septembre 1666, une Vierge en argent haute de trois pieds pesant 603 onces<sup>7</sup>. Et de conclure que le délai fixé dans l'avenant a été respecté et que la Madone du Trésor date de 1666. Or, l'écart entre le 16 août et le 8 septembre est bien trop petit et l'écart entre 140 et 603 onces est bien trop grand ; par ailleurs, il s'agit du collègue et non pas de la confrérie.

Grâce à l'obligeance du R. P. Guérin, du R. P. Cl. Voiturier, conservateur des Archives de la province belge méridionale de la Compagnie de Jésus à Woluwé-Saint-Pierre, du R. P. D. Butaye, conservateur de l'Archief der vlaamse jezuïeten à Heverlée et du R. P. Thomas Reddy, direttore dell'Archivium romanum societatis Iesu à Rome, je suis en possession d'une photocopie du passage en cause. Il figure sous le sous-titre *Supplementum historiae Collegii Leodiensis ab anno 1665 ad 1669* dans un des neuf volumes d'un manuscrit intitulé *Historia Gallo-Belgica Societatis Jesu*. En voici les termes : « Ad incrementum sacrae supellectilis coepta est fieri statua B. Virg. Matris argentea altitudine trium pedum et quadrantis, forma augusta, in qua ars materie non cedit. qua perfecta est hoc anno 1666, pondere 603 unciarum donum virginis Deo Devota, qua noluit nomen suum mortalibus prodi, ut a solo Deo mercedem expectaret. » La donatrice, une vierge dévote, a tenu à garder l'anonymat, n'attendant de récompense que de Dieu seul ; la statue, achevée en 1666, est haute de trois pieds et un quart ; la valeur d'art ne le cède en rien à celle du matériau précieux mis en œuvre. Voilà ce que le scribe se plaît à faire passer à la postérité. Il ne révèle pas le nom de l'auteur, tout simplement parce qu'il ne le connaît pas, jusqu'à preuve du contraire.

Peu après, la statue d'argent allait faire l'objet d'une restauration précédée d'examens de laboratoire et suivie d'une substantielle publication<sup>8</sup>.

L'espoir de découvrir des poinçons bien cachés fut déçu. L'un ou l'autre restaurateur les a fait disparaître, selon toute probabilité. Une inscription sous forme de graffiti fut découverte, relative à une restauration remontant à 1822. À pareille époque, le nouveau chapitre cathédral, délivré de criants soucis financiers, s'inquiétait de l'état de son patrimoine artistique ; quant

---

<sup>7</sup> P. 68-70, n. 5.

<sup>8</sup> *La Vierge des avocats du Trésor de la cathédrale de Liège*, dans *Feuillets de la cathédrale de Liège*, n° 28-32, 1997, p. 35-43 (B. LHOIST-COLMAN, *Origine et parcours de la statue*, p. 36-38.- L.-P. BAERT, *La restauration de la Vierge des avocats*, p. 39-40.- L. MARTINOT, G. WEBER, D. STRIVAY, J.-M. DELBROUCK-HABARU et J. GUILLAUME, *La Vierge des avocats sous l'œil du cyclotron*, p. 40-43). Au XIX<sup>e</sup> siècle, la Vierge était portée en procession par des avocats, dit-on ; voilà pourquoi on lui donne ce nom.

aux restaurateurs, ils étaient à cent lieues de la rigueur qui s'est imposée dans l'intervalle, à des degrés divers. 1822, c'est la date d'une intervention, attestée par les archives, de Guillaume Drion, orfèvre liégeois de premier plan : il redore le socle<sup>9</sup>. Les autres interventions, pas toutes dignes d'éloges, lui sont dues elles aussi, à moins qu'elles ne soient le fait de Jean-Nicolas-Joseph Sauveur, qui pourrait avoir restauré l'œuvre à nouveau en 1855<sup>10</sup>.

Huit boulons sciés ont été découverts, prouvant que la statue était initialement fixée sur un autre support que le socle actuel. Celui-ci a les angles coiffés de beaux ornements ; un seul est ancien ; les trois autres n'en sont que des copies.

La statue se démonte en trois parties, de façon à en faciliter le transport et le nettoyage. Chacune d'elles a été pesée dans la mesure du possible. La Vierge pèse environ 15 kg, l'Enfant 2,8, le drapé 0,75 ; soit au total ca 18,55. C'est quasi exactement le poids spécifié en 1666, 603 onces, soit 18,544 kg !

Le titre de l'alliage mis en œuvre a été déterminé à l'aide des techniques de pointe pratiquées au cyclotron de l'Université. Il est très élevé : entre 959 et 990 millièmes. Voilà qui mérite une réflexion très attentive.

Le règlement donné aux orfèvres liégeois en 1622 leur impose un titre standard relativement bas : 10 deniers 6 grains, soit 854 millièmes. Un titre plus élevé s'introduit par la suite : 11 deniers 8 grains, 917 millièmes. Il est nommé « argent de louis » parce que c'est celui des louis d'argent français. L'orfèvrerie et la monnaie entretiennent sous l'Ancien Régime des relations très étroites.

Ce coûteux titre haut de gamme n'a été que fort rarement mis en œuvre pour des objets de caractère religieux<sup>11</sup>. Le contrat passé avec la sodalité, ménagère de ses deniers, spécifie bien « argent à poinçon », le nom habituel du titre standard.

Donneurs d'ordre et exécutants n'étaient que trop portés à se contenter d'un alliage plus faible encore, enfreignant de commun accord, aussi discrètement que possible, les dispositions réglementaires. Les contrôleurs-marqueurs de la corporation étaient loin de l'ignorer. L'un d'eux s'est acharné à y mettre bon ordre, ce qui a laissé des traces écrites dont

---

<sup>9</sup> LHOIST-COLMAN, *o. c.*, p. 37 et n. 18.

<sup>10</sup> B. LHOIST-COLMAN, *Les cadeaux offerts par les Liégeois à M<sup>gr</sup> Jean-Arnold Barrett, promu évêque de Namur en 1833*, dans *Leodium*, t. 87, 2002, p. 55, n. 5.

<sup>11</sup> COLMAN, *o. c.*, p. 48, p. 210, n° 147 et 148, p. 241, n° 563 et 567, p. 259, n° 788.

l'interprétation n'est pas des plus aisées<sup>12</sup>. Ainsi donc, le titre déterminé au moyen du cyclotron oblige, à lui seul, à mettre en doute l'origine liégeoise de la statue d'argent<sup>13</sup>.

Celle-ci est mise à l'honneur par le R. P. Guérin dans le livre en deux volumes publié en 1999 par la Société des bibliophiles liégeois, *Les jésuites du collège wallon de Liège durant l'Ancien Régime*. La légende circonspecte de la belle reproduction<sup>14</sup> n'est pas de l'auteur, irréductiblement réfractaire aux doutes exprimés par mon épouse dans la publication de 1997, arguments à l'appui.

La Madone du Trésor n'est pas celle que la sodalité a commandée en 1664, mais bien celle que les jésuites ont reçue en 1666, cela me semble hors de discussion. De la donatrice, on ignore tout. Était-elle Liégeoise ? S'est-elle adressée à un orfèvre liégeois ? Seul le chauvinisme interdit le doute, alors que la détermination du titre fait de lui une obligation intellectuelle.

Dans les anciens Pays-Bas espagnols, l'aloï était nettement plus élevé que dans la principauté : 944 millièmes. Un écart dont les orfèvres namurois se plaignaient hautement, criant à la concurrence déloyale. En 1662, les chanoines de Saint-Lambert commandent à Anvers une « lanterne »<sup>15</sup>. Les raisons de ce choix ne nous sont pas connues. Mais le fait est là. La plus belle des statues présumées liégeoises venues jusqu'à nous pourrait bien être un travail anversoïse.

Une objection vient à l'esprit : dans la fastueuse ville de Rubens, qui regorgeait d'artistes talentueux dans tous les genres, l'art baroque règne, alors que la Madone est d'allure toute classique. Elle s'inscrit dans le sillage du sculpteur flamand qui a été le rival de Lorenzo Bernini à Rome, François du Quesnoy, le « Francesco Fiammingo » des Italiens<sup>16</sup>. Un sillage qui a notoirement touché Anvers<sup>17</sup>. L'objection s'effondre.

---

<sup>12</sup> *Ibidem*, p. 70-71.- B. LHOIST-COLMAN, *Deux attestations liégeoises de 1715 en matière de titre de l'argent pour l'orfèvrerie religieuse*, dans *Leodium*, t. 86, 2001, p. 27-29 ; « l'argent tel qu'on le donnoit » (p. 27), c'est celui que le client fournit.- P. COLMAN, *Recherches sur le titre des pièces d'orfèvrerie sous l'Ancien Régime*, dans *Chroniques d'archéologie et d'histoire du pays de Liège*, t. 1, n° 19, 2002, p. 178-179.

<sup>13</sup> Mon compère Lucien Martinot, avec qui je n'ai pas manqué d'en discuter, incline à supposer qu'il s'est produit un enrichissement superficiel par l'effet des nettoyages. Il eût été intéressant de consacrer au moins une analyse PIXE à la paroi intérieure, qu'ils ont évidemment épargnée. C'est sans doute en raison des difficultés de manipulation que cela n'a pas été fait.

<sup>14</sup> T. 2, p. 396, fig. 21.

<sup>15</sup> COLMAN, *o. c.*, p. 80.

<sup>16</sup> Marion BOUDON-MACHUEL, *François du Quesnoy*, Paris, 2005, spécialement p. 194, n. 837 et p. 233-234. L'extraordinaire rayonnement de la statue de sainte Suzanne est étudié d'exemplaire façon dans cet ouvrage magistral.

<sup>17</sup> H. VLIËGHE, *Flemish Art and Architecture 1585-1700*, Pelican History of art, 1998, p. 241-247 ; voir aussi p. 255-256.



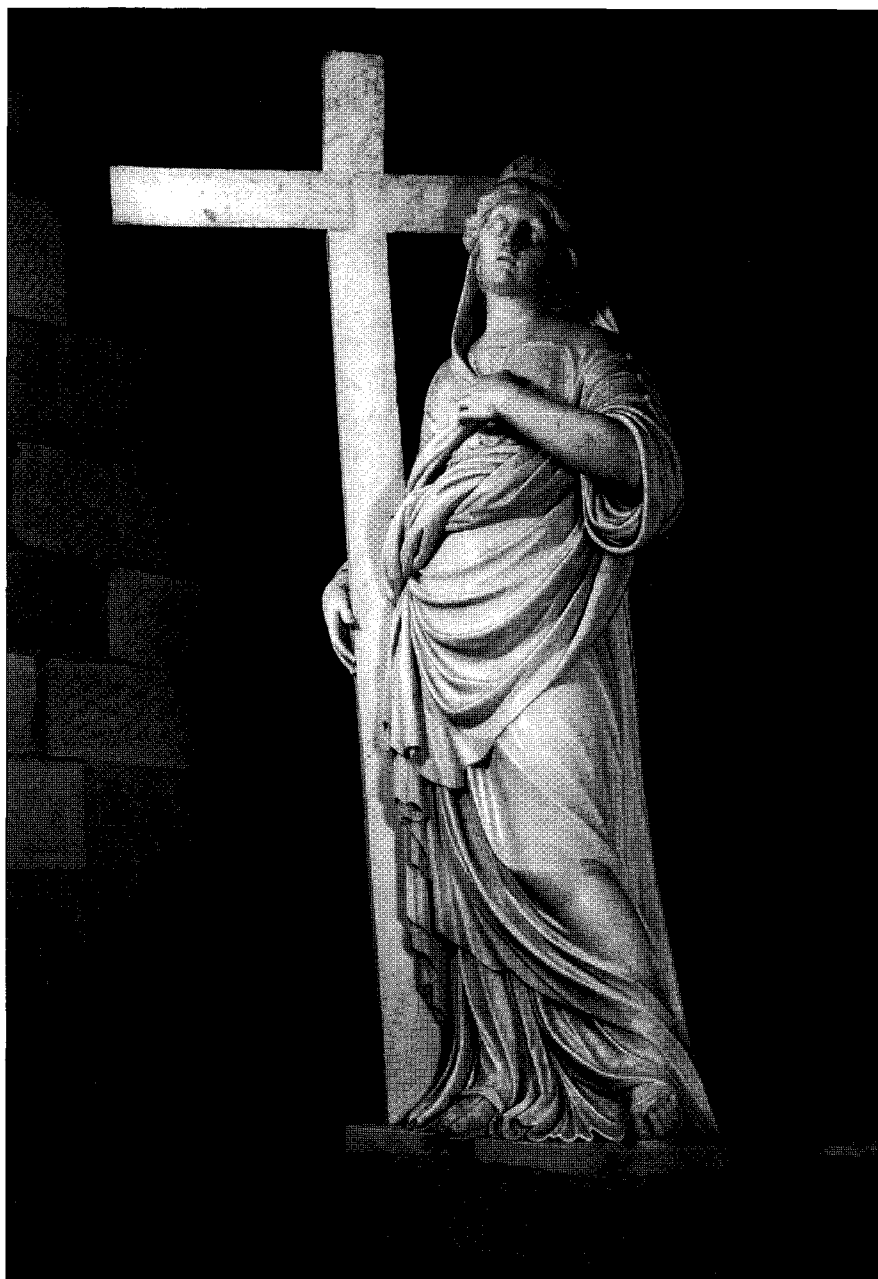


Fig. 3 : *Statue de sainte Hélène*, attribution mal établie, marbre blanc, h. 170.  
Liège, église Sainte-Croix. Copyright KIKIRPA Bruxelles.

À Liège, Robert Henrard, alias le frère chartreux, s'y inscrit pleinement. J'ai vu en lui, de ce fait, l'auteur probable du modèle de la Madone d'argent, sœur de la Sainte Hélène de marbre blanc de l'église Sainte-Croix (fig. 3) qui lui est attribuée pour la même raison<sup>18</sup>. Mais il n'est pas légitime de postuler qu'elle est l'œuvre d'un Liégeois ; elle a pu venir d'Anvers elle aussi<sup>19</sup>.

Les historiens de l'art du XIX<sup>e</sup> siècle étaient portés par un patriotisme qui flambait haut et fort dans la jeune Belgique. À Liège, il entrait en combinaison avec une ferveur principautaire alimentée par un fort compréhensible dépit : la capitale d'un État, même d'importance fort secondaire, n'est pas ravalée au rang de chef-lieu de province sans que naisse quelque amertume. Il en est résulté une sorte d'étroitesse d'esprit. Il convient d'en prendre le contre-pied dès lors que l'on n'a pas pour ambition de flatter l'amour-propre de ses concitoyens, mais bien de faire progresser les connaissances.

C'est mû par l'admiration j'ai choisi la Vierge d'argent pour orner la jaquette de l'un des deux volumes du livre issu de ma thèse de doctorat. Dès lors que j'ai cessé de reconnaître en elle un travail liégeois, je m'en mords les doigts.

---

<sup>18</sup> COLMAN, *o. c.*, p. 179-180 et fig. 206.- B. LHOIST-COLMAN et P. COLMAN, *Les sculpteurs Robert Henrard (1617-1676) et Guillaume Cocquélé († 1686)*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 92, 1980, p. 127-136 et fig. 10.

<sup>19</sup> Le marbre de Carrare destiné à Liège transitait par Anvers, bien entendu. Ainsi celui qu'a utilisé Jean Del Cour pour le monument funéraire d'Eugène-Albert d'Allamont. Les statues ont été transportées de Liège à Gand, probablement non achevées (R. LESUISSE, *Le sculpteur Jean Del Cour*, Nivelles, 1953, p. 100).

